

## Réformer les congés parentaux pour mieux concilier vie familiale et vie professionnelle

**En France, 28% des mères de jeunes enfants ne bénéficient d'aucune aide, en particulier les mères issues de ménages pauvres, éloignées de l'emploi et sans congé parental. Ainsi, il y a une réelle nécessité à ne pas isoler la question du congé parental de celle de l'ensemble des modes d'accueil et de l'emploi. Dans une perspective d'égalité des chances pour les enfants et d'égalité entre les femmes et les hommes, le rapport du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) propose vingt recommandations pour redynamiser une politique de conciliation vie familiale et vie professionnelle.**

La réforme de la prestation indemnisant le congé parental (PreParE) n'a pas eu les effets escomptés en matière d'égalité entre les pères et les mères, ni en termes de retour à l'emploi. Au contraire, raccourcie dans le cas général aux deux ans de l'enfant, elle laisse à ce moment-là les parents concernés sans indemnisation ni solution d'accueil. Ainsi, le nombre de bénéficiaires a diminué de moitié entre 2009 et 2017, ce qui montre une forte inadaptation de cette prestation aux besoins des familles.

### La nécessité d'une nouvelle réforme pour mieux répondre aux besoins des parents

Pour comprendre cet échec et essayer d'y remédier, il faut prendre en compte les contraintes auxquelles sont confrontés les parents de jeunes enfants et leur aspiration pour concilier la garde de leur enfant et leur vie professionnelle. Plus de la moitié des jeunes enfants sont gardés principalement par leurs parents, au moins autant par contrainte que par choix. Pour cette raison, le rapport insiste sur la nécessité de ne pas isoler la question du congé parental (garde par un parent ou les deux) de celle de l'ensemble des modes d'accueil. L'objectif est d'instaurer une complémentarité entre solutions et une trajectoire d'accueil pour le tout-petit jusqu'à l'entrée à l'école maternelle.

En parallèle, il faut répondre au besoin des mères qui ont des enfants en bas âge, notamment celles qui sont éloignées de leur emploi et en situation de précarité, par une amélioration du soutien aux revenus ou par un accompagnement vers l'emploi et le retour à l'emploi.

### Une question à l'agenda politique au niveau européen

Suite à un accord le 24 janvier 2019, une directive européenne a été proposée concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et aidants. Outre cette directive, on constate de nombreux dispositifs mis en place dans les pays européens, qui peuvent servir d'exemples de réforme pour la France : améliorer la rémunération des congés, favoriser et allonger le congé paternité ou encore favoriser le temps partiel.

### Les recommandations du HCFEA : quatre axes de réforme

- **Agir sur les modes d'accueil de la petite enfance** : cela permettrait d'éviter un retrait d'activité contraint pour les parents et de favoriser le retour à l'emploi. Il est nécessaire de développer des places d'accueil particulièrement entre les deux ans de l'enfant et son entrée à l'école maternelle. ;
- **Agir sur le maintien ou l'insertion professionnelle des parents de jeunes enfants**. Il s'agit d'offrir des solutions d'accueil en ciblant les parents éloignés de l'emploi ou en situation de précarité économique. Mais également, de proposer des formules souples de travail aux parents, tels qu'un aménagement des horaires, du télétravail ou un temps partiel ;
- **Agir sur le congé parental et son indemnisation** : ouvrir les droits jusqu'à l'école élémentaire, mieux rémunérer les congés sur une période raccourcie à quelques mois, etc ;
- **Agir pour un meilleur partage des temps parentaux** pour lutter contre les inégalités femmes-hommes, en prolongeant le congé paternité.

Une telle réforme doit répondre à la fois aux attentes diversifiées des parents, et à des objectifs plus ambitieux en termes d'évolution des rôles parentaux et de qualité d'accueil des tout-petits. Elle s'inscrit dans une perspective d'investissement social et devra, à cet égard, ne pas être considérée à l'aune de ses seuls coûts à court terme en matière de dépenses publiques. Les bénéfices sont attendus pour l'ensemble de la société, et pour le développement des enfants en particulier.

*Le rapport et sa synthèse peuvent être téléchargés sur le site du HCFEA : [www.hcfea.fr](http://www.hcfea.fr)*